

Tout ce que je propose à la Commission, c'est de tenir compte de ces quelques points en permettant, par exemple, l'abandon d'un embranchement de 20 milles.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, ce qui m'a encouragé à prendre la parole ce soir, c'est qu'on ait prolongé les heures de séance. Je suppose que c'est ce que le ministre des Transports (M. Pickersgill) voulait. Il tenait à entendre l'opinion d'un plus grand nombre de députés sur ce projet de loi dont il est le parrain et dont il est si fier; ainsi...

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, j'aurais demandé que les heures de séance soient prolongées jusqu'à minuit si j'avais pu soupçonner que cela amènerait l'honorable représentant à prendre la parole.

**L'hon. M. Churchill:** Si le ministre m'interrompt comme il a interrompu presque chaque orateur jusqu'ici, je ne suis pas près de finir. Mais j'aime rendre service au ministre. Je ne prends pas la parole pour faire son éloge, monsieur l'Orateur, comme nombre de préopinants l'ont fait. Je le connais depuis plus longtemps que certains autres députés et je sais qu'il vaut mieux ne pas trop le louer. Je ne le féliciterai donc pas de ses efforts; en fait, au cours de mes remarques, je signalerai certaines de ses lacunes.

Pour faire son éloge sans qu'il y paraisse, j'aimerais ajouter que, s'il est promu à un autre endroit, il me manquera.

**L'hon. M. Pickersgill:** Allons-y ensemble.

**L'hon. M. Churchill:** Pensez à la perte que subirait la Chambre des communes. Quoi qu'il en soit, je méditerai là-dessus et je le consulterai peut-être. Il me manquera à la Chambre des communes parce qu'il exerce une influence stimulante et force les députés, qu'ils siègent du côté du gouvernement ou dans l'opposition, à ouvrir l'œil afin de s'assurer qu'il ne leur passe rien. C'est un euphémisme, mais je crois que le ministre me comprendra. J'examine toujours chaque proposition que le ministre fait à la Chambre, chaque bill qu'il présente et chaque question qu'il soulève pour en trouver le sens caché. A mon avis, c'est en agissant ainsi qu'on tient les membres de la Chambre des communes en éveil, et j'en félicite le ministre des Transports.

De temps à autre, il fait quelque chose que j'aime beaucoup. Il a parlé l'autre jour de la dépolitisation des transports. Il avait apparemment lu un article qui n'était pas d'accord là-dessus, article que je n'ai pas vu moi-même. Le ministre a pris la défense de la

politique, disant qu'il y en avait deux genres. Si je puis citer ses paroles, il a dit qu'il y a la politique où la Chambre cherche à réaliser une certaine unanimité sur ce qu'il conviendrait pour unifier notre pays. Le second genre de politique—si je puis citer ses paroles encore une fois—c'est celle par laquelle nous sommes tous tentés de placer les intérêts égoïstes des individus, des groupes ou même parfois des régions au-dessus des intérêts plus vastes de l'ensemble de la collectivité. A mon sens, il est utile que les gens comprennent ce que signifie l'expression «politique», et ici c'est sa première définition qui serait le plus souvent applicable.

Bien entendu, ce n'est pas là une idée nouvelle. Le ministre s'intéresse autant à l'histoire que moi et il ne m'en voudra pas si je lui signale la situation qui régnait à la Chambre des communes le 11 avril 1919. La Chambre discutait alors la question des transports et examinait une résolution visant à constituer en corporation la Compagnie des chemins de fer du National-Canadien. Durant le débat sur la résolution, le chef de l'opposition du temps, M. Daniel D. McKenzie, député de Cap-Breton-Nord et de Victoria, a dit, comme en fait foi la page 1451 du hansard:

La politique est la science du gouvernement. Quand on dit qu'on va soustraire telle ou telle question à la politique, on veut dire qu'on va la soustraire au favoritisme, aux concussions ou à une mauvaise gestion. Je veux bien que l'on soustraie ainsi à la politique, des travaux de ce genre, mais ce que je ne veux pas, c'est que les propriétaires et les exploitants de ces entreprises soient privés du droit de se prononcer au sujet de leur administration. La politique doit exister, par rapport à la nationalisation, en tant qu'elle comporte le contrôle le plus entier, de la part du peuple.

Si je signale ces propos au ministre, c'est pour indiquer qu'il marche sur les traces des parlementaires du passé, qui donnaient le même sens au mot «politique» et je sais qu'on ne peut dissocier la politique de l'examen des questions d'intérêt public.

Lorsque nous avons été convoqués à la Chambre il y a quelque temps, on a donné l'impression, à nous et au public, que nous avions deux mesures importantes et urgentes à adopter parce que notre pays était aux prises avec une grève des chemins de fer. De toute évidence, le bill visant à mettre fin à la grève, que nous avons étudié la semaine dernière, était d'une extrême urgence et vous pouvez imaginer mon étonnement quant, au cours de ce débat, quatre membres du parti libéral ont fait de l'obstruction systématique à l'égard de leur propre bill. Il aurait dû être adopté très rapidement.